

*Messieurs mes collègues des Facultés de Droit et de
Médecine,*

Il nous reste un devoir bien agréable à remplir, celui de témoigner notre reconnaissance à tous ceux qui, par leur esprit d'indépendance, leur habileté et leur dévouement, ont contribué à assurer l'existence de l'Université Laval à Montréal : d'abord, aux membres des deux branches de notre Législature, qui se sont voués à la défense d'une institution, destinée à répandre les lumières dans la société. C'est le rôle des législateurs éclairés et des hommes d'état à idées élevées, que de rehausser l'éclat de la civilisation de leur pays, en contribuant à y faire fleurir les lettres et les sciences.

Nous ne saurions oublier ceux qui, hors des chambres ont contribué au succès de l'Université. Le révérend M. Hamel a démontré que, sous le rapport de l'habileté, la robe du prêtre peut rivaliser avec la toge de l'avocat, et qu'à l'éloquence de la chaire on peut réunir celle du barreau.

Les plaidoyers de M. Lacoste, par l'éloquence, la science et la logique, sont dignes de la haute réputation dont il jouit au barreau et dans les tribunaux. Son talent, comme toujours, s'est trouvé à la hauteur d'une cause où de si graves intérêts étaient engagés.

Nos remerciements aussi à ceux de mes collègues, qui n'ont épargné ni temps, ni soins, ni fatigue pour assurer le triomphe de cette cause. Dieu veuille que ce soit la dernière, et que nous entrions enfin dans une ère de tranquillité, selon les vœux du Secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande.